

Les inscriptions en crèche collective (sur rendez-vous)

Un portail web et trois lieux d'accueil sont à votre disposition pour inscrire votre enfant en crèche collective ou familiale :

- **portail famille** : www.famille.epinay-sur-seine.fr
Rubrique « Petite enfance »,
- **le Point Inscription Municipal (PIM)**
01 49 71 79 77,
- **la crèche départementale d'Orgemont**
01 71 29 22 62
macreche.seinesaintdenis.fr,
- **la crèche départementale des Presles**
01 71 29 58 39
macreche.seinesaintdenis.fr

Pièces justificatives pour s'inscrire :

- un justificatif de domicile,
- le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant ou le certificat de grossesse si l'enfant n'est pas encore né,
- les justificatifs de ressources du foyer.

Attention, pour les structures municipales, les parents doivent :

- résider à Épinay-sur-Seine,
- avoir une activité nécessitant un accueil en crèche (activité professionnelle, stage de formation, études...),
- effectuer la démarche à partir du 6^e mois de grossesse.

La commission d'admission à un mode d'accueil (CAMA)

Elle se réunit avec les responsables gestionnaires pour attribuer les places dans les établissements d'accueil. Elle étudie les dossiers d'inscription en tenant compte du choix des parents et des places disponibles.

L'assistante maternelle agréée indépendante (AMAI)

Employée par les parents moyennant rémunération, elle est agréée par les services du Département pour accueillir régulièrement des enfants à son domicile.

→ Les compétences de l'assistante maternelle pour l'accueil d'enfant(s) sont reconnues par la Protection maternelle et infantile (PMI) et par la délégation du président du conseil départemental. Cet agrément l'autorise à accueillir jusqu'à quatre enfants à son domicile pendant la journée.

→ L'assistante maternelle est soumise à une obligation de formation.

→ Elle fait l'objet d'un suivi et d'un soutien technique par les services de la PMI.

Relais Petite enfance (RPE)

C'est un soutien et un accompagnement aux parents et aux assistantes maternelles agréées indépendantes dans le cadre de l'accueil du jeune enfant. Il oriente et informe le public sur les différents modes d'accueil du jeune enfant. Il aide au placement d'enfant(s) chez une assistante maternelle, tant d'un point de vue administratif et juridique que financier. Le RPE organise également des activités dans différents lieux de la ville.

La liste des assistantes maternelles est disponible au secrétariat de la PMI

31 rue de l'Avenir
01 71 29 57 29

RPE

7 rue Mulet
Entretiens sur rendez-vous au
01 49 71 98 58

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 18h.
Mercredi de 13h30 à 18h.
Vendredi de 9h à 12h.



EPINAY-SUR-SEINE

Petite enfance

2023



**Les modes d'accueil
pour votre enfant de 0 à 3 ans**
Informations sur les modes d'accueil
01 49 71 98 58

PETITE ENFANCE

En crèche ou à domicile, des professionnels accueillent votre enfant à Épinay-sur-Seine.

Trois formules sont possibles :

- accueil régulier à temps plein (5 jours / semaine) selon les structures ou à temps partiel (1 à 4 jours),
- accueil occasionnel,
- accueil familial à la crèche familiale municipale ou chez une assistante maternelle indépendante. Les crèches accueillent les enfants de la fin du congé de maternité à leur scolarisation.

Différents accueils à la journée existent en fonction des places disponibles et des besoins des familles.



1. LES CRÈCHES COLLECTIVES

Ces crèches sont des lieux d'accueil collectif et d'éveil où les activités sont organisées et adaptées en fonction de l'âge et des besoins des enfants.

Certaines d'entre elles accueillent les enfants à temps complet, du lundi au vendredi (5 jours par semaine). D'autres proposent un accueil régulier à temps plein (5 jours par semaine) ou à temps partiel (1 à 4 jours par semaine).

Enfin, certaines structures peuvent accueillir les enfants de façon occasionnelle. Cette formule permet aux parents de se libérer pour un moment et favorise les besoins d'éveil de l'enfant. Elle contribue également à son adaptation à la vie collective.

Les structures Petite enfance de la ville

	Accueil à temps complet : 5 jours par semaine, du lundi au vendredi	Accueil à temps partiel : 1 à 4 jours par semaine	Accueil occasionnel
Structures municipales			
Multiaccueil du centre - Les 3 Amis (pour les enfants de 3 mois à 3 ans révolus) Ouvert de 7h15 à 18h45 8 rue de l'Église - 01 49 71 89 02	✓	✓	✓
Crèche collective des Econdeaux - L'Oiseau Bleu (pour les enfants de 3 mois à 3 ans révolus) Ouverte de 7h à 18h30 28 avenue Léon Blum - 01 48 21 47 44	✓		
Crèche collective d'Ormesson - L'Arbre Enchanté (pour les enfants de 3 mois à 3 ans révolus) Ouverte de 7h15 à 18h45 10 rue d'Ormesson - 01 41 62 15 45	✓		
Multiaccueil - Le Petit Poucet (pour les enfants de 3 mois à 3 ans révolus) Ouvert de 7h30 à 19h 28 avenue Léon Blum - 01 48 21 55 46		✓	✓
Multiaccueil - Les Petits Loups (pour les enfants de 20 mois à 3 ans révolus) Ouvert de 7h30 à 19h 146 avenue de la République - 01 55 99 94 07	✓	✓	✓
Multiaccueil - Arc-en-ciel (pour les enfants de 3 mois à 3 ans révolus) Ouvert de 7h à 18h30 66 avenue de la Marne - 01 49 71 99 68	✓	✓	✓
Halte-Jeux d'Orgemont - Le Petit Prince (pour les enfants d'1 an à 4 ans) Ouverte de 8h30 à 12h et de 13h à 18h uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi 67 rue Félix Merlin - 01 48 41 52 72			✓
Halte-Jeux des Econdeaux - Tom Pouce (pour les enfants, de la marche à 3 ans révolus) Ouverte de 8h30 à 12h et de 13h à 18h uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi 4 avenue Léon Blum - 01 48 29 23 23			✓
Structures départementales			
Crèche départementale d'Orgemont Ouverte de 7h15 à 18h45 120 rue d'Orgemont - 01 71 29 22 62	✓	✓	
Crèche départementale des Presles Ouverte de 7h15 à 18h45 17 rue de la Justice - 01 71 29 58 39	✓	✓	

Les inscriptions en accueil occasionnel

Pour s'inscrire, les parents doivent résider à Épinay-sur-Seine.



- **Sur le Portail famille :**
www.famille.epinay-sur-seine.fr, rubrique Petite enfance > Je fais une demande de place en accueil occasionnel ;
- **Sur rendez-vous** (au 01 49 71 98 58) auprès du Relais Petite enfance sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille ou d'un acte de naissance de l'enfant.

2. LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

Des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville accueillent des enfants à leur domicile.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (éducatrice de jeunes enfants, infirmière, psychologue, médecin) les encadre, assure un suivi régulier à leur domicile et leur propose des formations fréquentes.

Les enfants participent régulièrement à des accueils collectifs et bénéficient d'activités d'éveil adaptées à leur âge.

Accueil du lundi au vendredi de 7h à 19h
Crèche familiale - La Souris Verte
7 rue Mulot - 01 49 71 99 45

